Réglementation des marchés publics

Développement durable et commande publique

2 jours (14h00) | 4,6/5 | MP-8971435 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 625 € ht

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

- Identifier le cadre juridique du développement durable dans la commande publique
- Appliquer les techniques adaptées à sa mise en œuvre
- Intégrer les aspects sociaux, environnementaux et économiques dans les marchés publics

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Évaluation en 3 phases :

Pendant la formation : un bilan journalier effectué par l'intervenant

À chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs

À froid : à J + 3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

Prérequis

Connaissance ou pratique de la réglementation générale des marchés publics

Public concerné

Cadres et praticiens de l'achat et/ou de la commande publique, des questions de développement durable et de responsabilité sociétale, des secteurs publics et privés amenés à répondre ou à lancer des consultations en matière de commande publique

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Identifier les enjeux du développement durable

Eléments de définition et concepts clés

- Développement durable
- Economie circulaire
- Economie sociale et solidaire
- Achat durable / responsable
- Coût global
- Cycle de vie

Le cadre juridique et ses dernières évolutions

Le cadre stratégique des achats écologiquement et socialement responsables

- Le PNAD
- Les SPASER
- Les labels sociaux (égalité professionnelle et diversité)

Les réseaux et les ressources

- Rapidd
- Les réseaux régionaux d'achat durable
- Les facilitateurs des clauses sociales d'insertion

Quiz

Intégrer les considérations sociales dans la commande publique

Définition des considérations sociales : notion et exemples

Les obligations pour les acheteurs et autorités concédantes en matière sociale

- Les obligations issues de la loi Climat et résilience
- Les autres obligations

Les leviers juridiques mobilisables

- Les conditions d'exécution sociales
- Les critères d'attribution sociaux
- Les dispositifs de réservation
- Les marchés dont l'objet est l'insertion

Cas pratiques
- Analyser une programmation marchés au prisme des enjeux sociaux
- Conventionner avec une structure porteuse d'un facilitateur des clauses sociales
- Rédiger et mettre en œuvre la clause sociale d'insertion des CCAG

Intégrer les considérations environnementales dans la commande publique

Définition des considérations environnementales : notion et exemples

Les obligations pour les acheteurs et autorités concédantes en matière environnementale

- La loi AGEC
- La loi Climat et résilience
- Loi de transition énergétique pour la croissance verte
- La loi Industrie verte du 23 octobre 2023
- Autres éléments normatifs

Les leviers juridiques mobilisables

- Mobiliser des spécifications techniques ou des labels
- Mobiliser des conditions d'exécution
- Mobiliser des critères d'attribution

Focus par segment d'achat : le cas de la restauration collective et de la loi Egalim, et/ou le cas de la stratégie zéro déforestation importée

Cas pratiques
- Rédiger des documents de consultation intégrant le recours à un écolabel
- Prendre en compte le risque de déforestation importée dans un marché de travaux et de mobilier
- Préparer des documents de consultation d'un marché de fournitures de denrées alimentaires prenant en compte la loi Egalim
- Définir une stratégie de mise en œuvre de l'article 58 de la loi Agec

Intégrer les considérations économiques de la commande publique

Définition des considérations économiques : notion et exemples

Les obligations pour les acheteurs et autorités concédantes en matière économique

- L'allotissement
- Le rejet des offres anormalement basses

Focus sur une démarche volontaire : le label RFAR

Les leviers juridiques mobilisables

- Le fixement de délais de procédure adaptés
- La promotion des variantes
- L'encouragement des GME
- Le versement d'avances proportionnées
- Le respect des délais de paiement
- Le contrôle et l'accompagnement de la sous traitance

Cas pratiques
- Définir une stratégie économique pour l'accès des TPE/PME
- Traiter les offres anormalement basses
- Analyser la faisabilité d'un critère économique innovant

Identifier les facteurs de réussite à chaque étape de son achat

Pilotage de l'achat

- Définition d'une stratégie
- Définition d'indicateurs de performance
- L'anticipation et la planification

Le sourcing et les échanges préalables

L'étape clé de la définition du besoin

L'exigence de suivi et de contrôle des considérations de développement durable

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

- En cours de formation, par des exercices pratiques
- Et, en fin de formation, par un questionnaire d'auto-évaluation

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.